

DÉCISION DU MAIRE N° 2022-026

AUTORISANT LA SIGNATURE

De la Convention de partenariat de formation territorialisée avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale Délégation Île-de-France – Année 2022

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-02-001 en date du 4 juin 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le projet de Convention de partenariat de formation territorialisée à signer avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) Délégation Île-de-France, 145 Avenue Jean Lolive - 93695 PANTIN Cedex,

CONSIDÉRANT que le dit partenariat a pour objet de favoriser l'exercice du droit à la formation, de poser les principes d'un partenariat entre la Ville et le CNFPT et de constituer un outil de communication,

DÉCIDE

La signature de la Convention de partenariat de formation territorialisée avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) Délégation Île-de-France, 145 Avenue Jean Lolive 93695 PANTIN Cedex

La présente convention entre en vigueur à compter du 1er janvier 2022 pour une période d'un an.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au chapitre 011, charges générales, du budget communal.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine et Monsieur le Trésorier principal d'Orly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier principal d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 6 mai 2022

Éric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine

